



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 09/04/2021
Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol

L'an deux mille vingt un, le vendredi neuf avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi deux avril deux mille vingt un.

Nombre de délégués : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants: 10 dont 0 pouvoir(s)

Présents : 10

Denis CHAPOUL, Daniel COLASSIN, Mélanie DUPUTEL, Valérie BEN SUSSAN, Sandrine CHAUSSAT, Cybille FLEURY, Franck LAUD, Julien MAZIERE, Adeline RAYNAUD, Jade RIBEIREIX

Absents : 1

Cyril RIGAUDIE

Procurations : 0

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

Vote du Compte Administratif 2020 (Point délibérant)

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Le compte administratif 2020 est présenté en séance. Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle de réunion pendant le scrutin.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte administratif tel que présenté en séance.

Vote des taxes directes locales 2021 (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

La taxe d'habitation ayant été supprimée, il ne reste plus que les 2 taxes sur le foncier. Pour 2021, les taux sont fixés à hauteur de:

- 42,68% pour la Taxe sur le foncier bâti (16,70% en 2020)

- 42,42% pour la Taxe sur le foncier non bâti (42,42% en 2020)

Monsieur le Maire précise que la taxe sur le foncier bâti a augmenté du fait de la suppression de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des taxes pour la commune tel que présenté en séance.

Vote du Budget Primitif 2021 (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté en séance.

Questions et informations diverses

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Cimetière

Les tombes concernées par la procédure de régularisation des terrains communs ont été piquetées. Un recensement est en cours pour identifier les éventuels ayants droits afin qu'on les prévienne de la procédure.

L'entreprise Virgo doit nous faire parvenir un devis pour le nettoyage et la remise en état des emplacements concernés par la procédure des concessions en état d'abandon.

Un autre devis va être demandé pour réagencer la partie arrière du cimetière (déplacement des cavurnes, aménagement d'un jardin du souvenir, abattage des arbres).

Hangar HUOT

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Gintrat conteste la procédure de préemption menée par l'EPF pour le compte de la commune et a engagé un recours.

Poubelles

Il faudrait voir avec Muret quand il prévoit de venir faire l'enrobé pour éviter que la castine ne s'abîme.

La relève par le SMD3 est prévue une fois par semaine le jeudi pour les bacs jaunes et le vendredi pour les bacs noirs.

Le cantonnier assurera un passage les mardi et vendredi pour vérifier que les lieux restent propres.

Il faudrait envisager de sensibiliser nos administrés aux consignes de tri: voir avec le SMD3 s'il existe des panneaux d'information ou des documents (papier ou dématérialisés) qui pourraient être diffusés, voir même demander une intervention de sensibilisation.

La séance est levée à 20:05

Le Maire
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseiller municipal
Monsieur Daniel COLASSIN

Conseillère municipale
Madame Cybille FLEURY

Conseillère municipale
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseillère municipale
Madame Sandrine CHAUSSAT

Conseillère municipale
Madame Jade RIBEIREIX

Conseiller municipal
Monsieur Franck LAUD

Conseiller municipal
Monsieur Julien MAZIERE

Conseillère municipale
Madame Adeline RAYNAUD